



## COMPTE RENDU REUNION DE LA CLE Jeudi 09 décembre 2021

### Ordre du jour

- Avis sur le dossier loi sur l'eau « liaison routière rocade Est/BD Groslay »
- Bilan 2021 et prévisionnel 2022 des volets bocage, milieux aquatiques et lutte contre les pollutions des 3 contrats de bassin versant du Couesnon multi-thématiques
- Bilan 2021 et prévisionnel 2022 de la réflexion sur le contrat unique
- Bilan 2021 et prévisionnel 2022 de la mise en œuvre du SAGE et des actions transversales

### Etaient présents :

College	Organisme	Titre	Nom	Prenom	Inscription	Signature
Elus	Région Bretagne	Monsieur	PERRIN	Stéphane		
Elus	Région Normandie	Monsieur	VOGT	Pierre		
Elus	Région Pays de la Loire	Madame	DESILLIERE	Florence		
Elus	Département de la Manche	Monsieur	DENOT	André	1	
Elus	Département de la Mayenne	Monsieur	TARLEVE	Claude		
Elus	Département d'Ille et Vilaine	Monsieur	SOULABAILLE	Yann	1	
Elus	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	GUERIN	Jean-René		
Elus	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	NOEL	Didier		
Elus	Représentants des Maires de la Mayenne	Monsieur	GAHERY	Jean-Pierre		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	AVRIL	Henri		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BALLUAIS	Michel		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BRARD	Michel		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BRARD	Hervé		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CHAPDELAINE	Rémi		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COIRRE	Jean-Pierre		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COUASNON	Hubert		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	FORET	Alain		X
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	ISAMBARD	Albert		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	JANVIER	Thomas		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	LEFEUVRE	Diana	excusée	

Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD	Gilbert		X
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	VASLET	Didier		
Elus	Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	PINAULT	Pascal		
Elus	Communauté de communes Bretagne Romantique	Madame	GUERCHE	Sandrine		
Elus	Communauté de communes de l'Ernée	Monsieur	BUCHARD	Constant		
Elus	Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	Monsieur	HERY	Jean-Pierre		
Elus	Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON	Jean-Yves	excusé	
Elus	Fougères Agglomération	Madame	PARLOT	Cécile		
Elus	Liffré Cormier communauté	Monsieur	VEILLAUX	David	excusé	
Elus	Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	Monsieur	BICHON	Vincent		
Elus	Syndicat départemental de l'Eau de la Manche	Monsieur	RABASTE	Yann		
Elus	Syndicat Loisanse Minette	Monsieur	DESLOGES	Jean		
Elus	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	Monsieur	BOIVENT	Joseph	1	X
Elus	Syndicat Mixte du Couesnon Aval	Monsieur	HALAIS	Louis		
Elus	Val d'Ille Aubigné	Monsieur	MOREL	Gérard		
Elus	Vitré Communauté	Madame	BERHAULT	Marie Louise		
Usagers	Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	LECOMPAGNON	Philippe	excusé	
Usagers	Chambre d'agriculture de la Mayenne	Monsieur	ROULAND	Bruno		
Usagers	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	SALMON	Florian		X
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo	Madame	LAGADEC	Marie-Claire	excusée	
Usagers	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	Madame	DUCOURET	Bernadette		

Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Monsieur	BELLEFANT	Joël		X
Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Madame	MAUDET	Annie		
Usagers	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Poisson	Monsieur	LEMEE	Hervé		
Usagers	Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	Madame	FRETAY	Sonia	excusée	
Usagers	La Passiflore	Monsieur	BOUREL	Gérard	1	
Usagers	La Passiflore	Madame	HARVEY	Mathilde		
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	BERNIER	Dominique		
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	JUIGNET	Ludovic	1	
Usagers	Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	Monsieur	HURTAUD	Frédéric		
Usagers	Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BARBIER	François		
Usagers	UFC-Que choisir	Monsieur	BELLOIR	Daniel	Excusé	
Etat	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	Le directeur	ou son représentant	1	
Etat	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche	Monsieur	Le directeur	ou son représentant		
Etat	Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	Le directeur	ou son représentant		
Etat	DREAL de bassin Loire Bretagne	Monsieur	Le préfet coordonateur du bassin	ou son représentant		
Etat	Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Monsieur	Le directeur	ou son représentant		
Etat	Préfecture de la Manche	Monsieur	Le préfet	ou son représentant		
Etat	Préfecture de la Mayenne	Monsieur	Le préfet	ou son représentant		
Etat	Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	Le préfet	ou son représentant		
Etat	Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Monsieur	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	ou son représentant		

Autres REGION BRETAGNE - service de l'eau Madame KEROMNES ENJORA  
 Syndicat de BV Couesnon DERIDDER Jo  
 SCA Nicolas S.  
 Chambre d'Agriculture Valérie de Baynat  
 Page 3

Guennael ARTUR FDPPTA 35  
 Jérémie LACOUR CEBR  
 Jérôme EUEW STCA

**Présents : 19 membres de la CLE**

**Assistaient également :**

- LE ROY Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DUPONCHEEL François-Xavier, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- GAUTHIER Emmanuelle, Syndicat du bassin versant du Couesnon

**Rédaction : FX Duponcheel**

## **Relevé de décisions**

La CLE émet un avis positif sur le dossier loi sur l'eau du projet de liaison routière rocade Est/BD Groslay

La CLE valide les bilans 2021 et programmes prévisionnels 2022 des contrats de bassin versant et de la cellule d'animation du syndicat du Bassin versant du Couesnon.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur le site internet du SAGE Couesnon : <http://www.sage-couesnon.fr/accueil/fr/reunions-cle/var/lang,FR,rub,8572.html>

**Mr Boivent** introduit la réunion, informe des personnes qui se sont excusées et passe la parole à Mr Duponcheel

– **Avis sur le dossier loi sur l’eau « liaison routière rocade Est/BD Groslay »**

**Mr Duponcheel** présente le diaporama.

**Mr Bourel** relaye l’avis de la Passiflore sur ce projet. Celui-ci est incompatible avec le projet de SDAGE 2022-2027 et le SAGE Couesnon. Le cours d’eau est situé en tête de bassin versant. Ce projet routier va entraîner des risques de pollutions aux hydrocarbures supplémentaires.

**Mr Boivent** répond que le projet va effectivement augmenter l’artificialisation du secteur. Mais l’utilité publique est tout de même démontrée par l’amélioration de la sécurité des biens et des personnes en donnant la possibilité aux pompiers de sortir plus rapidement de Fougères. Il indique néanmoins qu’il aurait peut-être fallu anticiper davantage cet aspect lors du choix de la localisation de la caserne.

**Mr Artur** demande à ce que la maîtrise foncière sur les sites prévus pour la compensation soit bien assurée.

**Mr Sourdin** indique que Fougères a bien la maîtrise foncière des sites visés pour les compensations. C’est inscrit dans le dossier.

**Mr Bernier** demande comment vont être gérées les eaux pluviales.

**Mr Duponcheel** indique qu’un bassin de rétention est effectivement prévu pour récupérer notamment les hydrocarbures. Un curage régulier est prévu pour exporter les matières polluées.

**Mr Soulabaille** demande à quoi correspondent les bâtiments situés au sud du projet.

**Mr Duponcheel** indique qu’il y a la caserne des pompiers, une casse automobile, une entreprise de logistique et l’aire d’accueil des gens du voyage.

**Mr Boivent** soumet au vote un avis positif sans réserve.

Mr Bourel vote contre. Mr Juignet et Mr Soulabaille s’abstiennent. L’avis proposé est adopté par la majorité des membres de la CLE présents.

– **Bilan 2021 et prévisionnel 2022 du volet lutte contre les pollutions des 4 contrats de bassin versant du Couesnon**

Présentation réalisée par Mme Le Roy

**Mme De Baynast** indique que le semis sous couvert de maïs est une technique qui n’est pas encore totalement bien stabilisée, bien que cela soit devenu obligatoire sur les Echelles. On a besoin de faire des essais en travaillant notamment sur les variétés.

**Mme De Ridder** indique que sur le Couesnon aval l'installation du couvert hivernal est réalisé 2 jours après la récolte du maïs.

**Mr Lacour** précise qu'un groupe de travail réfléchit à la mise en place de grandes cultures en bio (désherbage mécanique) avec production de denrées destinées à l'alimentation humaine. C'est une réflexion qui s'inscrit dans le projet Terres de source.

**Mr Boivent** indique que le désherbage mécanique fonctionne bien à condition qu'il fasse sec juste après le passage afin que les racelles des adventices arrachées soient anéanties. Le passage des outils est impressionnant visuellement mais il n'y a pas de danger pour les plantules de maïs si c'est bien fait. Il faut que les conducteurs soient bien formés.

**Mr Pinault** ajoute que l'efficacité du désherbage mécanique se joue dès l'implantation du semis de maïs. Même la préparation du sol est importante. C'est important de bien l'avoir en tête car les mauvaises expériences vont être contre productives pour la démocratisation de la technique.

**Mr Salmon** indique qu'il a testé le désherbage mécanique cette année. Malheureusement, la météo humide, la non disponibilité du matériel et la mouche n'ont pas permis un bon désherbage. 3 ha ont été ressemés. Seulement 1,5 ha a fonctionné et le reste a été labouré. Il ajoute qu'il préfère le non travail du sol.

**Mr Boivent** déplore l'arrêt des financements pour le passage de désherbage mécanique. Cela permettait de convaincre certains exploitants à tester la technique.

**Mr Luneau** répond que l'AELB ne peut plus financer de prestation de passage d'outil pour des personnes privées mais qu'elle encourage toujours cette technique. Elle continue d'ailleurs de financer l'animation liée à sa promotion.

**Mr Bichon** avertit que le désherbage mécanique nécessite une préparation du sol indispensable et donc un passage d'engin thermique. Attention au bilan carbone.

**Mr Lacour** indique que les secteurs à enjeux nitrates sont la ME du Muez, le bv de la Motte d'Ynée et le bv du Couesnon en amont de la confluence avec la Motte d'Ynée. Cela concerne 300 agriculteurs. L'idée du travail mené en 2021 était d'identifier les secteurs les plus contributifs afin de mieux cibler les exploitations agricoles concernées. Une mesure de nitrates a été réalisée tous les 100m, ce qui a permis d'identifier les microbv les plus contributifs. En 2022, l'idée serait d'affiner encore le travail en croisant les données sur les assolements. L'idée serait d'aboutir au ciblage de secteurs ne concernant qu'une cinquantaine d'exploitations agricoles. Il ajoute que le pâturage, la pédologie, la pente et la météo jouent également un rôle dans le transfert des nitrates.

Il rappelle que ce travail est notamment réalisé dans le cadre du classement de Mézières en captage prioritaire pour les nitrates. Il dit que la CEBR se positionne en tant qu'accompagnateur. Pour le reste c'est l'Etat qui pilote.

**Mr Bichon** indique que sur les polders, 95 % des surfaces cultivées en légumes (sauf oignons et betteraves) sont toutes binées. Pour ce qui concerne le phosphore une étude est menée par le **GPM** afin de permettre une meilleure libération du P piégé dans le sol.

**Mme De Ridder** confirme que le P précipite fortement dans ces sols au ph élevé. Le P précipité n'est plus disponible pour les plantes.

**Mr Juignet** indique que l'année 2020 avait été très compliquée pour assurer le passage de la Caravane Maine Verte dans les communes à cause du confinement et de la situation sanitaire. 30 animations avaient dû être annulées. En 2021, seules 6 animations ont été annulées. 35 animations prévues dans le cadre de la convention ont été honorées et 18 animations hors convention ont été réalisées.

– **Bilan 2021 et prévisionnel 2022 des volets milieux aquatiques et bocage des 3 contrats de bassin versant du Couesnon**

Présentation réalisée par Mr Duponcheel

**Mr Salmon** demande quelles sont les réactions lors des suppressions de plans d'eau.

**Mr Sourdin** répond que les plans d'eau datent d'une cinquantaine d'années voire 70 ans pour certains et que certaines personnes ne comprennent pas pourquoi on vient les supprimer. Les plans d'eau qui ont été supprimés en 2021 n'avaient pas d'existence légale.

**Mr Bichon** rappelle que l'entretien est du ressort des propriétaires. Les syndicats ne réalisent maintenant que des travaux de renaturation. Il demande comment a été géré le reste à charge lorsque le plan d'eau concerné par les travaux n'était pas conforme.

**Mr Sourdin** répond que le reste à charge est effectivement pour le propriétaire lorsque les ouvrages sont non conformes. Mais grâce à l'appel à projet de l'AELB, en 2021, les financements ont pu atteindre 100% pour les propriétaires qui s'engageaient à être directement maîtres d'ouvrage. Un accompagnement technique et administratif a été assuré par le syndicat.

**Mr Duponcheel** rappelle qu'avant la réalisation des travaux, un long travail est réalisé par les techniciens pour convaincre les propriétaires. Et souvent, ces démarches n'aboutissent pas.

**Mr Pinault** indique qu'il a quand même l'impression que ce type de travaux de restauration de milieux sont de plus en plus favorablement acceptés.

**Mr Luneau** tient à souligner le très bon travail réalisé sur les plans d'eau. Ces travaux seront nécessaires au regard du changement climatique. Le nouveau SDAGE va dans ce sens.

**Mme Maudet** demande si les contrôles de piétinement dans les cours d'eau par les bovins vont être reconduits sur d'autres secteurs.

**Mr Duponcheel** répond que les mis en cause vont être auditionnés à Rennes. Cela va se répandre dans les campagnes. Il dit qu'il n'est pas au courant des contrôles prévus pour 2022.

**Mme Le Roy** ajoute que la DDTM35 s'est engagée à nous fournir une information sur l'ensemble des contrôles et des infractions constatées en matière d'eau et de milieux aquatiques.

**Mr Bichon** présente Mr Even, nouveau technicien rivière au syndicat du Couesnon Aval en remplacement de Mme Ronfort.

**Mr Bichon** demande si les talus sont accompagnés par la mise en place d'un fossé.

**Mr Duponcheel** répond qu'il va se renseigner.

Post réunion : Sur Couesnon Marches de Bretagne, le Haut Couesnon ou Mont-Saint-Michel Normandie, les talus ne sont pas accompagnés de fossés aveugles. Le talus est réalisé soit par décapage de sol à proximité, soit par apport extérieur de terre.

**Mr Bourel** demande si l'on possède les données sur la suppression du bocage.

**Mr Duponcheel** répond que la cellule d'animation du SAGE demande aux techniciens bocagers de lui faire remonter les destructions sans compensation qu'ils ont pu observer au cours de l'année (13 sur tout le bv en 2021). Ce chiffre est sans loin doute d'être exhaustif.

**Mr Bourel** dit qu'avec la montée des températures liée au changement climatique, le besoin d'ombrage va devenir de plus en plus prégnant.

**Mr Bichon** pense que sur la partie Couesnon de Mont-Saint-Michel Normandie, les suppressions sont compensées par les plantations réalisées par la collectivité. Il déplore l'annulation du PLUi d'Avranches Mont-Saint-Michel par les services de l'Etat car ce dernier comportait une charte de protection du bocage permettant de réguler les destructions. Le risque c'est que maintenant, les agriculteurs savent qu'une réglementation va bientôt arriver et que certains vont détruire les haies par anticipation.

Il indique qu'ils n'ont pas accès aux données de la PAC qui permet de savoir quelles sont les haies qui sont protégées ou non par la BCAE7.

**Mr Duponcheel** informe que cette donnée est encore disponible pour l'Ille et Vilaine mais que son accès est de plus en plus restreint.

**Mr Luneau** indique qu'une étude menée récemment à l'échelle bretonne a montré que le programme Breizh bocage a permis de compenser quantitativement les suppressions. Mais d'un point de vue qualitatif, c'est négatif car les jeunes haies ne remplissent pas les mêmes fonctions que les anciennes. Il ajoute que 20% des exploitations agricoles ont eu recours à Breizh bocage depuis 2010.

**Mr Duponcheel** précise qu'en 2021, le nombre de bénéficiaires est de 108.

**Mr Boivent** rappelle que les arbres ne sont pas immortels et que leur bonne gestion nécessite également leur exploitation. Mais il faut effectivement s'assurer que d'autres arbres soient replantés.

**Mr Salmon** indique que 60 % des plantations de haies en France sont réalisées en Bretagne.

**Mr Bourel** félicite les techniciens bocagers pour leur travail. Il déplore que les PLU ne protègent pas tous les éléments bocagers.

**Mr Duponcheel** répond que toutes les communes accompagnées depuis 2013 protègent l'entièreté du linéaire de bocage (ainsi que les bosquets). Enrevanche, l'outil de protection choisi est souple et permet d'autoriser certaines destructions lorsque les demandes sont motivées et que les mesures compensatoires sont recevables.

**Mr Pinault** indique que le procureur ne suit pas toujours les PV dressés par les maires. La protection réglementaire ne suffit pas. Il faut être vigilant et ne pas hésiter à parlementer avec les personnes qui détruisent. Il faut continuer à sensibiliser.

## – Bilan 2021 et prévisionnel 2022 de la réflexion sur le contrat unique 2023-2028

Présentation réalisée par Mme Gauthier



**Mr Bichon** estime que la gestion des inondations fluviales devrait être intégrée au contrat de bassin versant. La compétence GEMAPI regroupe la gestion des Milieux Aquatiques mais également la Protection contre les Inondations. L'AELB devrait pouvoir financer les deux.

**Mr Luneau** répond que le comité de bassin de l'AELB estime que la priorité est de retrouver des masses d'eau en bon état. La gestion des inondations n'est pas du ressort de l'AELB.

**Mr Boivent** indique qu'il va rencontrer le directeur de la délégation ouest de l'AELB la semaine prochaine. Il fera remonter cette demande.

**Mme Le Roy** précise que lors de l'étude sur la gouvernance, le juriste avait considéré que les travaux menés dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques permettaient de limiter les inondations. Il estimait que cette compétence était plutôt à lier aux compétences voirie et eau pluviale des EPCI.

Elle dit également que cela ne concerne que peu d'ouvrages sur le bassin du Couesnon. Ils sont tous situés sur la commune de Sains.

**Mr Boivent** rappelle que le petit cycle de l'eau est intimement lié au grand cycle. La participation des syndicats d'eau potable à la restauration des milieux aquatiques ne serait pas forcément inappropriée. Les exportations d'eau potable pour l'agglomération rennais ne sont pas anodines. Il faut vraiment mesurer leurs impacts, à la fois sur l'AEP mais également sur les milieux aquatiques.

**Mr Denot** précise que le bassin rennais croît de 100 000 habitants par an. A un moment donné, cela va coïncider.

**Mr Pinault** répond que l'augmentation de 100 000 habitants par an concerne l'ensemble du département d'Ille et Vilaine. Pour l'agglomération rennais c'est 50 000 habitants /an.

**Mr Lacour** indique que dans le cadre de la nouvelle demande d'autorisation pour les prélèvements sur le Couesnon, les volumes ne seront pas augmentés. Le Couesnon ne sera pas sollicité pour absorber les demandes supplémentaires conformément à l'engagement de la CEBR.

**Mr Boivent** rappelle que la liaison de l'aqueduc Vilaine Atlantique ne doit pas nous laisser croire que cela va tout régler. Le gâteau reste le même.

**Mr Pinault** dit qu'il faut travailler sur les économies d'eau et sur une tarification différente entre les consommations utiles et celles de loisirs.

## – **Bilan 2021 et prévisionnel 2022 de la mise en œuvre du SAGE et des actions transversales**

Présentation réalisée par Mme Le Roy

**Mme Le Roy** indique que seules MSM Normandie et Fougères Agglomération n'ont pas donné de réponse quant à la proposition de créer un Epage à l'échelle du Couesnon.

**Mr Bichon** dit qu'un courrier a été envoyé pour indiquer que la représentation des membres n'était pas cohérente et que la compétence inondation devait également figurer dans les statuts.

**Mme Le Roy** répond que les réserves ont été discutées lors d'une réunion avec Mr Bichon, mais qu'aucune réponse n'a été renvoyée par la suite.

**Mr Bichon** indique que de toute façon, les cartes seront rebattues en 2026 avec la prise de compétence sur le petit cycle de l'eau par l'agglomération. Il faudra optimiser les services petit cycle et grand cycle.

**Mr Boivent** considère que l'intérêt premier de l'EPAGE est de mutualiser les coûts tout en restant à l'échelle hydrographique.

**Mr Bourel** demande si le SAGE va être révisé. Il faut introduire des dispositions réglementaires sur le bocage et la gestion quantitative.

**Mr Boivent** répond que cela a été débattu lors de la dernière réunion de la CLE. Il explique qu'une révision du SAGE Couesnon dans l'immédiat semble précipitée, dans la mesure où le SDAGE 2022-2027 n'est pas encore validé et que l'étude sur l'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative n'est pas encore terminée. Le SAGE Couesnon de 2013 est encore d'actualité (malheureusement). Il n'est pas opportun de mobiliser les agents sur une révision alors qu'il y a encore de nombreuses choses à mettre en œuvre.

**Mme Maudet** demande si un travail ne peut pas être mené sur les effets de la méthanisation sur l'environnement, notamment pour ce qui concerne l'effet des épandages de digestats.

**Mr Boivent** répond que le syndicat d'électrification d'Ille et Vilaine sollicite Eau du Pays de Fougères pour réaliser des suivis afin d'évaluer des potentiels impacts. Mais il estime que c'est plutôt au pétitionnaire de réaliser ces suivis.

### Conclusion

Au regard des présentations et des échanges, **Mr Boivent** estime que les bilans 2021 et programmes prévisionnels 2022 des contrats de bv et de SAGE sont validés par la CLE.